



Base : CDC chap. 7

Liste des organismes mandatés par Bio Suisse pour le contrôle et la certification du respect de son Cahier des charges (en Suisse)

Valable à partir du 01.04.2008

Les produits Bourgeon font partie d'un système d'assurance-qualité sans lacunes. Le respect du Cahier des charges de Bio Suisse est contrôlé et certifié depuis la production agricole jusqu'à l'emballage des produits finis pour la vente au détail. Le contrôle et la certification des produits Bourgeon sont effectués par des organismes accrédités par la Confédération et agréés par Bio Suisse.

1 Contrôle

Le contrôle comprend la saisie systématique de la situation actuelle, la garantie de la séparation et la vérification rétroactive des flux des marchandises. Le résultat du contrôle est consigné dans un rapport de contrôle. En règle générale, le contrôle est effectué sur place dans l'entreprise à l'aide de check-lists. Il faut vérifier l'origine des matières premières, les recettes, les procédés de fabrication, la séparation, la gestion des stocks ainsi que la désignation des produits. À la place du mot «contrôle», on utilise souvent son synonyme «inspection».

2 Certification selon le Cahier des charges de Bio Suisse

La certification consiste à comparer les données contenues dans le rapport de contrôle (situation actuelle) avec les prescriptions de l'Ordonnance bio et du Cahier des charges de Bio Suisse (situation idéale). Si les conditions sont remplies, la certification est accordée. En cas de violation des prescriptions, des mesures de correction sont prononcées sur la base des règlements des sanctions.

Bio Suisse ne conclut des contrats de licences qu'avec des entreprises qui ont conclu avec un organisme agréé un contrat de contrôle et de certification pour leurs produits Bourgeon.

3 Organismes de certification agréés

Les organismes suivants sont agréés et pour le contrôle et pour la certification.

3.1 Organismes de certification pour les producteurs (y. c. la transformation à la ferme) et pour les aquacultures

bio.inspecta AG Postfach 5070 Frick Tél. 062 865 63 00 Fax 062 865 63 01 admin@bio-inspecta.ch www.bio-inspecta.ch	Bio Test Agro (BTA) Im Grütt 3474 Rüedisbach BE Tél. 062 968 19 77 Fax 062 968 19 77 info@bio-test-agro.ch www.bio-test-agro.ch
Code d'accréditation: SCESp 006	Code d'accréditation: SCESp 086



3.2 Organismes de certification pour les entreprises de transformation et de commerce

bio.inspecta AG Postfach 5070 Frick Tél. 062 865 63 00 Fax 062 865 63 01 admin@bio-inspecta.ch www.bio-inspecta.ch Code d'accréditation: SCESp 006	Institut für Marktökologie (IMO) Weststrasse 51 8570 Weinfelden Tél. 071 626 06 26 Fax 071 626 06 23 agro@imo.ch www.imo.ch Code d'accréditation: SCESp 004	ProCert Safety AG Holzikofenweg 22 3000 Bern 23 Tél. 031 560 67 67 Fax 031 560 67 60 bern@procert.ch www.procert.ch Code d'accréditation: SCESp 038
---	---	---

Nous recommandons aux preneurs de licences de contacter la société de certification choisie déjà pendant la phase de la demande de licence pour les produits Bourgeon.